

MAIRES

EN ILE-DE-FRANCE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 133
Septembre 2026



DOSSIER

**MIEUX
PRODUIRE,
MIEUX NOURRIR :
LE PARI
FRANCILIEN**

02-03 JUIN 2026 **SALON AMiF**
MAIRIE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

ÉVÉNEMENT Retour sur le Salon de l'AMIF 2026



OPTIGASPI

La solution digitale de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

OptiGaspi.fr

LOIS ÉGALIM & AGEF — CANTINES, EHPAD, HÔPITAUX

Réduire de **50 %** le gaspillage de vos restaurants : la loi l'exige, OptiGaspi vous en donne la preuve.

Audit initial, plan d'action, suivi continu : OptiGaspi mesure chaque reste de repas, de la cuisine à l'assiette, chiffre les pertes en kilos, euros et en émissions de gaz à effet de serre, et édite des rapports que vos services peuvent partager, sur un seul site comme pour toute une collectivité.

01

Peser

Balance connectée et tablette : la pesée se fait au moment du service, sans ressaisie.

02

Analyser

Gaspiage par composant, par cause, par site : les leviers apparaissent d'eux-mêmes.

03

Agir

Menus ajustés, grammages revus, convives sensibilisés — et les gains se suivent dans le temps.



La pesée en 3 gestes :

Trier, se connecter et peser.

RECONNU ET
CONFORME



 **ma cantine**



Soutenu par



Pour un repas de qualité et apprécié.

Rencontrons-nous au **Salon des Maires et des Collectivités Locales**
du 24 au 26 novembre 2026 — Paris, Porte de Versailles

Soyez présents dans le Magazine officiel de l'Association des Maires d'Île-de-France



**Une diffusion puissante.
Une image valorisante,
une visibilité durable en Île-de-France.**

Faites rayonner votre activité et votre savoir-faire aux côtés de l'ensemble des Élus et des décideurs territoriaux de la région Île-de-France.



Groupe BUCEREP
RÉGISSEUR EXCLUSIF
06 08 26 77 75 - 05 61 21 15 72
contact@bucerep.com
paul.boyer@bucerep.fr

Tour d'horizon

- 6 Les collectivités locales, ça vous concerne
- 7 Banque des Territoires Ile-de-France
Ensemble, transformons vos ambitions en réalisations
- 8 Regards de maires
Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers
Françoise Lecoufle, maire de Limeil-Brevannes
- 10 Dîner des maires d'Ile-de-France
Sécurité et territoires : les maires au cœur du continuum de sécurité

MIEUX PRODUIRE, MIEUX NOURRIR : LE PARI FRANCILIEN



Dossier

- 14 Les grands entretiens de l'AMIF
Pierre Cuypers,
Sénateur de Seine-et-Marne (77)
- 17 Permettre l'accès à une alimentation saine et durable à ses habitants
- 19 Questions à Damien Greffin,
président de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France
- 20 Zoom sur la Cité maraîchère de Romainville.
Questions à François Dechy,
maire de Romainville (93)
- 21 Restauration collective et alimentation durable : un levier stratégique pour les communes

Vie de l'AMIF

- 23 Salon de l'AMIF
Nouveau mandat, nouveaux enjeux : comment répondre aux aspirations des citoyens ?
- 24 Les attentes des Franciliens en chiffres : les principaux enseignements du sondage ODOXA
- 26 Agir contre les narcotrafics
- 29 Retours en images sur le Salon de l'AMIF 2026
- 33 Ateliers Début de mandat : un succès confirmé au Salon de l'AMIF
- 35 Le patrimoine : fardeau ou trésor caché ?
- 36 Des partenariats renouvelés et renforcés au service des collectivités franciliennes
- 37 Trophées Santé-Environnement : les collectivités locales à l'honneur au Salon de l'AMIF
- 39 Les lauréats des trophées des conseils municipaux enfants et jeunes de l'AMIF
- 40 Renforcer l'économie de proximité grâce à l'ESS

Juridique

- 41 Frais de représentation des élus : ce qui est autorisé, ce qui ne l'est pas

AMIF Partenaires

- 43 Métiers en tension : former, accompagner et recruter dans les territoires
- 44 L'AMIF Lab accueille sa troisième promotion
- 46 AMIF Partenaires : nouveaux adhérents



ATELIERS DE RENTRÉE

De septembre à octobre, l'AMIF propose aux élus de ses communes adhérentes une série d'ateliers de rentrée consacrés aux principales problématiques rencontrées dans l'exercice de leur mandat.

Organisés en visioconférence ou dans les locaux de l'AMIF, ces rendez-vous offrent l'occasion de faire le point après la période estivale, d'approfondir certaines thématiques et de disposer de clés utiles pour aborder les mois à venir.

→ DES THÉMATIQUES DIVERSIFIÉES

- Gérer et entretenir ses voiries
- Bien administrer ses cimetières
- Le cycle de l'eau
- La communication de crise
- Mettre en place un plan d'action pour l'égalité femmes-hommes
- L'animal en ville
- Faire face aux vagues de chaleur
- Grand Paris Express : point d'étape
- Réguler les meublés touristiques
- Les jeunes dans la vie locale
- Le parcours éducatif de l'enfant
- Prévenir les inondations

→ + 12 ATELIERS

→ DE SEPTEMBRE À OCTOBRE

→ PRÉSENTIEL ET VISIO



Retrouvez prochainement toutes les dates et les thématiques abordées sur le site de l'AMIF



www.amif.asso.fr

Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du renard, 75004 Paris
01 44 59 50 00 / secretariat@amif.asso.fr



Stéphane Beaudet,
président de l'AMIF, maire
d'Évry-Courcouronnes (91),
vice-président de la Région
Île-de-France

Transmettre et préparer l'avenir

Il est des moments où l'on mesure le chemin parcouru. Cet éditorial est un peu particulier, puisqu'il sera le dernier que je signerai en tant que président de l'AMIF car j'ai fait le choix de ne pas solliciter un nouveau mandat et de laisser une nouvelle équipe écrire la suite de cette belle aventure collective.

Ces douze années auront été une formidable expérience humaine. Avec les élus, les administrateurs, les partenaires et les équipes de l'AMIF, nous avons fait grandir l'association et renforcé sa place au service des communes et intercommunalités franciliennes. Ensemble, nous avons multiplié les temps d'échanges et produit toujours plus de contenus pour accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat.

Cette dynamique se retrouve également dans le Salon de l'AMIF, qui n'a cessé de se développer. En témoigne cette 30^e édition qui affiche une fréquentation record, en hausse de plus de 30 %. Ce succès témoigne de la force de notre réseau et de l'importance de ce rendez-vous pour les acteurs des territoires.

Si le chemin parcouru est une source de fierté, les défis qui attendent nos collectivités demeurent, quant à eux, très nombreux.

Dans un contexte de transitions et de fortes attentes de nos concitoyens, les élus locaux demeurent les premiers acteurs de proximité et les artisans du lien social.

Le dossier de ce numéro est consacré à un enjeu essentiel pour l'avenir de notre région : l'agriculture et la souveraineté alimentaire en Île-de-France. Préserver les terres agricoles, accompagner les exploitants, favoriser les circuits courts et garantir une alimentation de qualité sont autant de défis qui concernent directement nos territoires. À travers les témoignages et notamment l'entretien accordé par Pierre Cuypers, sénateur de Seine-et-Marne (77), vous découvrirez les initiatives portées par les collectivités et les acteurs du monde agricole pour relever ce défi majeur. Des avancées existent, mais beaucoup reste encore à accomplir.

Au moment de transmettre le relais, je souhaite adresser mes plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle mission. J'ai la conviction que l'AMIF continuera à porter avec ambition, exigence et détermination la voix des élus franciliens et à accompagner les collectivités face aux défis de demain.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Île-de-France

26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
www.amif.asso.fr

✉ @AMIF_asso

f associationmairesidf

Directrice de la publication

Directrice de cabinet

Sophie Rigault

Directeur général de l'AMIF

Mehdy Zeghouf

Directrice adjointe de rédaction

Aude Goblet

Assistant de rédaction

Ugo Collonge

Rédaction

Guillaume Dussaillant,
François-Éric Godefroy,
Jeanne Paugam,
Aurélien Perrot.

Crédits photos

AMIF, Dana El Batal, Lionel
Antoni, Olivier Desaleux,
Moïse Fournier,
www.adobestock.com

Conception

RIP Consulting

Mise en pages

Agence Scoop communication

Imprimeur

Péri Graphic
45, avenue Pierre-Brossolette,
92120 Montrouge
01 42 53 33 00
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ÇA VOUS CONCERNE

Mon Espace Collectivité

Lancée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), *Mon Espace Collectivité* a pour ambition de devenir le point d'entrée unique des collectivités territoriales dans leurs relations avec l'État.

Cette nouvelle plateforme numérique vise à simplifier les démarches administratives et à fluidifier le suivi des projets locaux.

Un espace partagé entre l'État et les collectivités

En regroupant collectivités, services de l'État et partenaires publics sur une même interface, la plateforme permet de centraliser les échanges, d'identifier les interlocuteurs compétents et de suivre l'avancement des dossiers. Les collectivités peuvent également accéder plus facilement aux dispositifs d'accompagnement et aux solutions de financement adaptés à leurs besoins.

À terme, *Mon Espace Collectivité* sera interconnectée avec d'autres services publics, offrant un parcours simplifié, de l'émergence d'un projet à sa réalisation. L'objectif est clair : réduire les délais, améliorer la coordination entre les acteurs et renforcer l'impact des projets sur le développement et l'attractivité des territoires. ■



Subventions aux associations : un guide pour les collectivités

Le ministère chargé de la Vie associative a publié une nouvelle édition du *Guide d'usage de la subvention*. Destiné aux collectivités territoriales et aux associations, il apporte des repères pratiques et juridiques pour l'attribution des aides publiques.



Un appui pour les élus locaux

Le document rappelle qu'une subvention vise à soutenir une initiative portée par une association et répondant à un objectif d'intérêt général. À l'inverse, lorsqu'une collectivité exprime un besoin auquel elle souhaite répondre, le recours à un marché public peut être nécessaire.

Le guide présente les principales règles applicables, les évolutions du

droit européen sur les aides d'État et les bonnes pratiques pour instruire les demandes. Il propose également des outils d'aide à la décision afin de sécuriser les financements et de renforcer les partenariats entre les collectivités et le monde associatif. ■



Banque des Territoires Ile-de-France :

ENSEMBLE, TRANSFORMONS VOS AMBITIONS EN RÉALISATIONS

Les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les acteurs publics franciliens savent pouvoir compter sur la Banque des Territoires. Plus qu'un simple partenaire financier, elle se positionne comme un accélérateur de projets, alliant expertise technique et solutions sur mesure pour répondre aux enjeux majeurs de la région. Transition écologique, rénovation urbaine, amélioration du cadre de vie, transition démographique... Autant de défis que nous relevons ensemble, avec audace et détermination.

Un accompagnement sur mesure au service de vos ambitions

La Banque des Territoires finance vos projets... mais elle va au-delà, et coconstruit des solutions adaptées à chaque territoire, qu'il s'agisse d'éducation, de mobilité ou de végétalisation. Nos réalisations récentes illustrent la **diversité** de cet engagement :

- La construction du **groupe scolaire Olga Bancic à Ivry-sur-Seine**, un établissement durable en quartier prioritaire, qui dépasse les normes énergétiques et intègre équipements sportifs et cour végétalisée.
- La modernisation de l'**école Georges Méliès à Orly**, équipée de plateaux de production virtuelle pour former aux métiers de l'image.
- La **ligne de bus TZEN 2 en Seine-et-Marne**, un réseau décarboné qui relie Melun à Moissy-Cramayel et renforce l'accessibilité des territoires fragiles.

Autant d'exemples qui témoignent d'une capacité à mobiliser financements et expertise au service d'objectifs concrets.

La transition écologique, une priorité partagée

En Ile-de-France, la Banque des Territoires place la transition écologique au cœur de son action. Nous accompagnons les collectivités engagées dans cette voie, avec des leviers concrets :

- **Qualité de l'eau** : Modernisation des usines du **SEDIF** pour sécuriser la ressource et réduire les polluants.
- **Végétalisation** : Doublement des espaces verts à l'**Esplanade de la Défense**, pour un cadre de vie plus agréable.

- **Rénovation énergétique du bâti scolaire à travers le programme EduRenov** : ce sont plus de 100 collectivités accompagnées dans la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, à l'image du **groupe scolaire Saint-Exupéry à Trappes**, permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves et de la communauté éducative.

Un avenir solidaire et durable, construit ensemble

Les défis franciliens – logement, mobilité, transition écologique, transition démographique – nécessitent des réponses **ambitieuses et coordonnées**. La Banque des Territoires s'engage à renforcer son soutien aux projets de **décarbonation**, de **résilience climatique** et d'**inclusion sociale**.

« Ensemble, mettons nos financements au service de vos ambitions. Ensemble, co-construisons pour faire de vos projets innovants une réalité. Ensemble, rendons nos territoires plus durables et plus inclusifs. »
Marie-Laure Gadrat, directrice régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires. ■

Retrouver plus d'informations sur
<https://www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-ile-de-france>

Contact : Direction régionale Ile-de-France
de la Banque des Territoires -
ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr @BdT_IDF



Regard de maire

PATRICE LECLERC, maire de Gennevilliers (92)



Quelle idée reçue sur les maires souhaitez-vous déconstruire ?

« Le maire peut répondre de tout et à tout, c'est à la fois vrai et faux. » C'est faux car, si le maire a beaucoup de pouvoir, il connaît des limites législatives, réglementaires, financières et de capacité à faire. Mais c'est vrai, dans la mesure où il peut aider les gens à s'organiser et avancer sur un problème même si le sujet ne relève pas de sa compétence,

Quel lieu raconte le mieux l'histoire de Gennevilliers ?

Le quartier République, qui est un quartier construit en 2014 à l'emplacement des usines Chausson. Érigé autour d'une Presse Bliss de l'ancienne usine érigée en œuvre d'art, ce quartier respecte l'histoire de la ville avec des logements sociaux, de l'accession sociale à la propriété, une résidence intergénérationnelle, un restaurant tenu par un ESAT, deux foyers de travailleurs migrants... Ce quartier prouve notre volonté de rester une ville populaire et solidaire qui lutte contre la spéculation immobilière.



Quel moment de votre mandat vous a le plus marqué ?

La crise sanitaire reste un tournant. Les élections municipales, quant à elles, ont révélé un soutien inattendu, à la fois tendre et déterminé, de la part de toutes les générations. Ce soutien me touche, mais il m'interroge : comment concilier l'attachement populaire, qui peut dériver vers un leadership paternaliste nuisible à la démocratie, avec la construction d'une relation de confiance où les divergences deviennent des forces motrices pour l'action collective ?

Quelle personnalité vous inspire dans votre engagement ?

Peut-être deux : Rosa Luxemburg et Murray Bookchin, pour penser la révolution et la démocratie, agir en communaliste pour une ville écologiste qui développe de la coopération sociale, des activités autoorganisées, une identité sociale ouverte sur le monde, une conscience de l'enjeu de nouveaux rapports au vivant pour sauver nos petits-enfants, et donc imposer de nouveaux modes et rapports de production.

Comment imaginez-vous votre commune dans dix ans ?

Comme une commune libre, capable d'inventer un nouvel art de vivre populaire, plus respectueux des êtres humains et de la nature. Une ville qui n'aura chassé personne et qui permet aux *salariés essentiels* de vivre à 5 km de Paris, proches de leurs emplois. Une ville qui se fait respecter, fait respecter ses habitants et son originalité de gestion car décidés par délibération collective. Une ville où les habitants luttent en conscience contre toutes les dominations. ■

Regard de maire

FRANÇOISE LECOUFLE, maire de Limeil-Brévannes (94)



Un lieu de Limeil-Brévannes que vous aimez particulièrement ?

Les lacs des Tilleuls et des Grands Champs. Ce sont des espaces de nature en pleine ville dont nous avons requalifié les berges. La faune y a sa place et tous les Brévannais viennent y respirer, marcher, se retrouver. J'aime aussi la magnifique coulée verte « La Végétale » surplombée aujourd'hui par le premier téléphérique urbain d'Ile-de-France et dont l'arrivée fait l'unanimité. Les visiteurs ont du mal à croire qu'ils sont à quelques minutes de Paris.

Quel projet symbolise le mieux l'avenir de votre commune ?

Le Cœur vert. Notre ville s'est construite en réunissant deux entités historiques, le hameau de Limeil et la grande plaine de Brévannes, et n'a jamais eu de véritable centre. Nous le créons enfin, en associant les 20 hectares du parc de l'hôpital et du château en projetant commerces de proximité, équipement culturel, logements de qualité, continuité paysagère de la forêt jusqu'au cœur de ville.

Quelle qualité est indispensable pour être maire aujourd'hui ?

La patience, doublée d'obstination. Les moyens diminuent, les délais s'allongent : il faut garder le cap sur les objectifs qu'on s'est fixés, même quand tout invite à renoncer. Être maire, c'est accepter de donner beaucoup de son temps et de son énergie pour les autres. Sans cette disponibilité totale, on ne tient pas dans la durée. ■

Comment décririez-vous Limeil-Brévannes ?

Populaire, parce que c'est notre histoire et notre fierté : une ville familiale et vivante qui s'est construite autour de l'Hôpital Émile Roux et de très nombreux soignants. Verte, parce que nous avons une multiplicité d'espaces verts que beaucoup nous envient. Métropolitaine, parce que nous sommes à la frontière de la zone dense du Grand Paris : assez proches pour en saisir toutes les opportunités, assez préservés pour ne rien céder sur la qualité de vie.

Quelle est votre plus grande satisfaction de maire ces dernières années ?

Avoir encaissé le choc démographique hérité de l'ancienne municipalité et intégré 10 000 nouveaux habitants. Constatant un déficit d'équipements publics, nous avons engagé une dynamique de rattrapage : écoles, équipements sportifs, maisons de quartier, travaux de voirie... Nous avons développé l'offre associative, culturelle et événementielle afin d'aider à tisser de multiples liens entre tous les Brévannais.

Dîner des maires d'Ile-de-France

SÉCURITÉ ET TERRITOIRES : LES MAIRES AU CŒUR DU CONTINUUM DE SÉCURITÉ

Narcotrafic, cybercriminalité, violences du quotidien, sécurité dans les transports..., les défis auxquels sont confrontées les collectivités se multiplient et évoluent rapidement. C'est autour de ces enjeux que plus d'une centaine d'élus franciliens, de partenaires et de personnalités institutionnelles, se sont retrouvés le 8 juillet à l'Hôtel de Poulpry, à Paris, pour la deuxième édition du Dîner des maires d'Ile-de-France.



Face à des formes de délinquance qui se transforment, tous ont appelé à renforcer la coopération entre les acteurs publics et à adapter les outils au terrain. En ouvrant les échanges, **Stéphane Beaudet**, président de l'AMIF, a souligné l'accélération de ces phénomènes : « Nous faisons face à l'arrivée de nouvelles problématiques, entre les tirs de mortiers, le protoxyde d'azote ou encore l'ubérisation du narcotrafic. Cela nécessite

de l'agilité pour agir efficacement sur nos territoires. »

La coopération, condition d'une sécurité efficace

Au fil des interventions, un message s'est imposé : la sécurité ne relève plus uniquement des forces de l'ordre. Elle repose désormais sur une mobilisation collective associant élus locaux, État, justice et services de sécurité.



Stéphane Beudet, président de l'AMIF



Pierre Casaubieilh, commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France

Vanessa Perrée, procureure nationale anti-criminalité organisée, a rappelé que « *la sécurité n'est pas seulement un sujet de police et de justice, mais aussi de territoire et de démocratie locale* », avant d'insister sur un principe essentiel : « *Aucun outil ne sera suffisant sans coopération* ».

Cette nécessité de renforcer le partenariat entre les différents acteurs a également été défendue par **Pierre Casaubieilh**, commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France, qui a appelé à développer les échanges entre les maires et les forces de gendarmerie dès le début des mandats municipaux.



Vanessa Perrée, procureure nationale anticriminalité organisée

Isabelle Florennes, sénatrice
des Hauts-de-Seine (92)



Adapter les moyens aux nouveaux enjeux

Les intervenants ont également insisté sur la nécessité de faire évoluer le cadre législatif et les outils opérationnels.

Isabelle Florennes, sénatrice des Hauts-de-Seine et rapporteure des projets de loi relatifs aux polices municipales et RIPOST, a invité les élus à poursuivre leur mobilisation afin que le projet de loi de modernisation des polices municipales soit rapidement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

De son côté, **Béatrice Steffan**, préfète, secrétaire générale déléguée de la zone de

défense et de sécurité de Paris, a rappelé que le continuum de sécurité « *n'est pas qu'une formule mais une nécessité* ». Elle a notamment évoqué les enjeux liés au Grand Paris Express, soulignant que la prévention doit rester au cœur de l'action publique et que les dispositifs législatifs doivent s'adapter aux nouvelles formes de délinquance.

Enfin, **Frédéric Péchenard**, président délégué de la Région Ile-de-France chargé de la Sécurité, du Lien Région-Défense et de l'Aide aux victimes, a présenté le « bouclier sécurité » de la Région et plaidé pour le développement d'outils innovants, notamment l'intelligence artificielle appliquée à la vidéo-protection. ■



Frédéric Péchenard, président délégué
de la Région Ile-de-France chargé de la Sécurité,
du Lien Région-Défense et de l'Aide aux victimes

Au terme des échanges,
un constat a fait consensus :
la sécurité est aujourd'hui
une politique publique
territoriale qui ne peut être
efficace qu'en s'appuyant
sur la complémentarité
des acteurs.

Prévention, innovation,
coordination et dialogue
apparaissent désormais
comme les principaux leviers
pour répondre à des menaces
toujours plus évolutives
et accompagner les élus
dans l'exercice de leurs
responsabilités.



Béatrice Steffan, préfète, secrétaire générale déléguée
de la zone de défense et de sécurité de Paris

MIEUX PRODUIRE, MIEUX NOURRIR : LE PARI FRANCILIEN

Souvent associée à sa dimension métropolitaine, l'Ile-de-France est aussi une grande région agricole. Près de la moitié de son territoire est consacrée à l'agriculture, avec des terres parmi les plus fertiles d'Europe, des filières performantes et un patrimoine alimentaire reconnu. Pourtant, si elle produit en abondance, notamment en grandes cultures, elle ne peut répondre seule aux besoins alimentaires de plus de 12 millions d'habitants.

Dans un contexte marqué par les crises climatiques, économiques et géopolitiques, la souveraineté alimentaire constitue un enjeu majeur. Elle vise à renforcer la capacité du territoire à produire, transformer et distribuer une alimentation de qualité, tout en préservant les ressources, en soutenant les filières agricoles et agroalimentaires et en développant des productions plus diversifiées.

Parce qu'elle conjugue puissance agricole, premier bassin de consommation français et savoir-faire d'excellence, l'Ile-de-France dispose d'atouts uniques pour relever ce défi.

Ce dossier présente les enjeux du système agricole et alimentaire francilien mais aussi les initiatives mises en œuvre par les collectivités pour préserver les terres agricoles, soutenir les filières locales, développer les circuits de proximité et renforcer la résilience alimentaire des territoires. ■



Les grands entretiens de l'AMIF

Pierre Cuypers, sénateur de Seine-et-Marne (77)



Adoptée définitivement par le Parlement le 21 juillet, la loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture vise à répondre aux difficultés du monde agricole et à renforcer la capacité de la France à produire. Certaines de ses dispositions, notamment les dérogations à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, ont suscité de vifs débats. Saisi par plusieurs groupes parlementaires, le Conseil constitutionnel a finalement validé la quasi-totalité du texte, tout en assortissant certaines dispositions de réserves. Corapporteur du texte au Sénat, le sénateur de Seine-et-Marne (77) Pierre Cuypers, également agriculteur, revient sur les objectifs de cette réforme, les principaux apports du Sénat et ses conséquences pour les collectivités territoriales.

Pouvez-vous revenir sur le contexte de cette loi ? Pourquoi le Parlement et le Gouvernement ont-ils décidé d'engager ces travaux ?

Depuis plusieurs années, le monde agricole se manifeste régulièrement parce que beaucoup de promesses n'ont jamais été tenues. À cela s'ajoutent une situation économique difficile, les conséquences du changement climatique et des contraintes toujours plus nombreuses. Aujourd'hui, il y a une véritable perte de compétitivité et un profond malaise. Certains agriculteurs envisagent même de ne plus semer certaines cultures parce que produire devient trop coûteux. Nous imposons en France des contraintes que d'autres pays européens n'ont pas, ce qui fragilise nos exploitations et toute la filière agroalimentaire.

Quels sont les principaux objectifs de cette loi et en quoi répond-elle aux difficultés rencontrées par le monde agricole ?

Cette loi apporte des réponses sur un certain nombre de points, même si elle ne règle pas l'ensemble des difficultés.

Au Sénat, nous avons profondément modifié le texte en y introduisant des dispositions qui ne figuraient pas dans le projet initial du Gouvernement.

Nous avons notamment ajouté l'article 2 afin de permettre, de manière dérogatoire et encadrée, l'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques lorsqu'il n'existe pas de solution de remplacement. Nous avons également fait voter le doublement des capacités de stockage de l'eau, dans le respect de l'équilibre entre tous les usages.



Au-delà de leur mission de production, quel rôle les agriculteurs jouent-ils aux côtés des collectivités territoriales ?

Les récents incendies de Fontainebleau l'ont montré : les agriculteurs se sont mobilisés spontanément, avec leurs matériels et leurs réserves d'eau, pour protéger la forêt et la biodiversité. Les agriculteurs ne sont pas seulement là pour produire ; ils participent aussi à l'entretien des paysages, à la préservation des espaces naturels et à la protection de notre patrimoine. Si on leur impose toujours plus d'interdictions, nous risquons d'avoir une France en friche, avec des incendies plus nombreux et des territoires moins entretenus. L'agriculture joue un rôle majeur dans la vie de nos communes.

Les collectivités jouent un rôle clé dans la souveraineté alimentaire, notamment via les cantines scolaires. Pourquoi est-il important de renforcer leur lien avec les agriculteurs pour favoriser les circuits courts ?

Les agriculteurs sont des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire et de l'alimentation. Manger francilien avec des produits franciliens, ce n'est pas un gros mot. C'est privilégier les circuits courts, les produits de

« Nous imposons en France des contraintes que d'autres pays européens n'ont pas, ce qui fragilise nos exploitations et toute la filière agroalimentaire. »

saison et ce que nous sommes capables de produire chez nous. Je préfère acheter une tomate produite en Ile-de-France en saison plutôt qu'une tomate venue d'Espagne ou d'Amérique du Sud. En Ile-de-France, le conseil régional accompagne les agriculteurs dans le développement des filières, des unités de transformation, de la méthanisation ou encore des circuits courts. C'est en créant davantage de valeur ajoutée sur nos territoires que nous renforcerons notre souveraineté alimentaire et énergétique.

Les dispositions relatives aux produits phytopharmaceutiques ont suscité de nombreux débats. Pourquoi les jugez-vous indispensables ?

On parle sans cesse de pesticides mais je préfère parler de produits destinés à protéger la santé et le développement des



plantes. Les dérogations prévues par la loi sont strictement encadrées. Elles ne s'appliquent que lorsqu'il n'existe aucune solution de remplacement et sont réexaminées chaque année sur la base de l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). Tant qu'il n'y a pas d'alternative, il faut permettre aux agriculteurs de protéger leurs cultures. Si nous nous interdisions ces solutions alors que nos voisins européens continuent de les utiliser, nous créons une distorsion de concurrence qui pénalise nos exploitations.

Quels sont aujourd'hui les principaux défis auxquels l'agriculture française est confrontée ? Quelles devraient être les prochaines priorités du législateur ?

Nous devons aller plus loin et remettre nos agriculteurs à égalité avec leurs concurrents européens. La France était le premier producteur agricole en Europe ; aujourd'hui,

nous reculons alors que nous importons une part importante de notre alimentation. Notre objectif doit être de retrouver notre capacité à produire pour nourrir notre population mais aussi pour exporter. Produire, c'est créer de la richesse, préserver des emplois et garantir notre indépendance.

Vous êtes également agriculteur. En quoi votre expérience de terrain nourrit-elle votre engagement de parlementaire ?

Mon métier d'agriculteur me permet de connaître les réalités du terrain. Je produis des céréales, des betteraves sucrières et des oléagineux. L'agriculture ne sert pas seulement à nourrir la population.

Avec la betterave, on produit du sucre mais aussi de l'alcool utilisé dans la pharmacie, la chimie ou l'industrie.

Avec le colza, nous produisons des carburants qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture est présente dans de nombreux domaines de notre quotidien.

Derrière chaque exploitation, il y a des femmes et des hommes qui travaillent pour nourrir la population, entretenir les paysages, produire de l'énergie et faire vivre nos territoires. Ils méritent d'être soutenus. ■

« Notre objectif doit être de retrouver notre capacité à produire pour nourrir notre population, mais aussi pour exporter. Produire, c'est créer de la richesse, préserver des emplois et garantir notre indépendance. »



PERMETTRE L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES ET DURABLE À SES HABITANTS

Alors que le système alimentaire et agricole a été profondément transformé ces dernières années, sur le terrain, la commune a un rôle à jouer pour produire et consommer plus durablement. Lors du Salon de l'AMiF, élus, représentants agricoles et professionnels de la restauration collective ont débattu des solutions à mettre en œuvre pour construire une politique alimentaire locale.



Restauration collective : échange autour de deux visions locales

Interrogée sur le rôle des édiles dans la promotion d'une alimentation saine, **Valérie Lacroute, maire de Nemours (77) et vice-présidente de la région Ile-de-France**, a rappelé que « *c'est de notre responsabilité d'élu, à tous les échelons, que ce soit local, départemental, régional, et national, d'emmener nos administrés vers une consommation d'aliments sains, durables, de proximité* ». À ce titre, la restauration scolaire constitue le principal levier d'action pour les municipalités mais aussi un outil de politique publique, chaque modèle différant selon les volontés de chacun. À Nemours, la

ville a choisi de préserver et moderniser sa cuisine centrale pour maîtriser la chaîne de l'alimentation des enfants et permettre de travailler en lien avec les agriculteurs pour s'approvisionner en produits locaux et créer des filières locales. Avec 1 100 repas par jour, la cuisine alimente les cantines de Nemours et de trois autres villes voisines.

François Dechy, maire de Romainville (93), a, quant à lui, décidé de relocaliser progressivement la préparation des repas au sein de ses écoles. 8 cuisines de proximité sont en cours de déploiement d'ici 2030. « *Ce système favorise l'approvisionnement en circuits courts et en produits bruts et 100 % bio mais fait aussi du temps de repas un*



temps pédagogique grâce aux interventions et animations des cuisiniers », a souligné François Dechy.

Approvisionnement local et marchés publics : comment lever les freins ?

« Ce qui doit nous rassembler, c'est la localité, que ce soit bio ou conventionnel » a déclaré **Damien Greffin, président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France**. Avec ses 650 000 hectares de surface agricole, l'Ile-de-France dispose d'un vivier important d'approvisionnement. Si la volonté politique existe, la transition peut se heurter à des contraintes structurelles et juridiques.

« Selon une structure de l'ONU, la mauvaise alimentation représente 125 milliards de coût annuel au niveau français. »

Isabelle Aprile, présidente du Syndicat national de la restauration collective

Pour s'approvisionner localement, les collectivités doivent bâtir des marchés publics souvent complexes. Les agriculteurs franciliens, peu habitués, ont besoin d'être accompagnés pour y répondre. Les intervenants ont également rappelé l'importance de proposer aux agriculteurs des contrats à long terme (par exemple sur 4 ans), qui leur permettent d'avoir une visibilité pluriannuelle et d'investir dans de nouvelles infrastructures. En outre, la difficulté à répondre à certains critères en raison de la saisonnalité des produits demandés a été évoquée.

Pour faciliter cette logistique, la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France a créé le **Pôle collectivités**, un service qui guide les élus franciliens dans la compréhension des enjeux agricoles. Par ailleurs, des initiatives régionales de massification, comme la plateforme

Approv'Halles située à Provins, émergent pour collecter, transformer et livrer des denrées locales. Porté par la Région Ile-de-France, ce dispositif permet d'alimenter les lycées mais aussi les collèges du Département de Seine-et-Marne. Des réflexions sont en cours pour l'ouvrir aux communes.

Des bénéfices qui viennent pondérer un coût nécessairement plus important

La transition alimentaire implique aussi un défi financier et culturel. Les intervenants s'accordent sur le fait que la qualité a un coût, qui doit assurer une juste rémunération aux producteurs. Pour autant, la maîtrise du gaspillage alimentaire et la réorganisation des menus (comme l'introduction d'alternatives végétariennes) peuvent compenser l'achat de matières premières plus coûteuses et maintenir les coûts de fonctionnement stables.

Autre point : l'impact sur la santé. « Selon une structure de l'ONU, la mauvaise alimentation représente 125 milliards de coût annuel au niveau français » a relevé **Isabelle Aprile, présidente du Syndicat national de la restauration collective**. La restauration scolaire a donc un rôle à jouer en matière de santé publique. ■



LA MARQUE PRODUIT EN ILE-DE-FRANCE

Créée par la Région Ile-de-France, la marque **Produit en Ile-de-France** constitue un outil de traçabilité et de valorisation unique pour l'alimentation de proximité. Aujourd'hui, plus de 10 000 produits issus des productions franciliennes ont été labellisés.

La Région a conclu des partenariats avec des acteurs de la restauration collective et de la grande distribution. Grâce à cette action, le groupe Auchan, par exemple, a augmenté de 40 % les référencements **Produit en Ile-de-France** dans son catalogue de produits, et propose désormais plus de 200 références locales dans ses magasins.



QUESTIONS À

Damien Greffin,

président de la Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France



Quels sont les principaux enjeux qui rendent aujourd'hui indispensable le dialogue entre les élus locaux et les exploitants agricoles ?

50 % du territoire de l'Ile-de-France est consacré à l'agriculture. L'enjeu est de reconnaître l'agriculture comme une activité économique essentielle à la souveraineté alimentaire.

Les maires jouent un rôle clé pour préserver le foncier agricole, ils interviennent aussi sur la gestion de l'eau : la Chambre d'agriculture a accompagné plus de 150 captages. Les collectivités peuvent également soutenir l'installation et la diversification des exploitations, dans une région où 87 % des terres sont consacrées aux grandes cultures.

La part des maires agriculteurs recule (8,5 % en 2026 contre 10,5 % en 2020), ce qui peut accentuer une forme de distance mais l'objectif est de renforcer le dialogue entre élus et agriculteurs, au service de l'intérêt général.

Pour un maire qui souhaite renforcer les liens entre sa commune et son agriculture locale, quelles sont les premières actions que vous lui recommanderiez de mettre en œuvre ?

La première étape consiste à aller à la rencontre des agriculteurs et de leurs représentants afin d'échanger. Les maires doivent les associer aux débats sur les sujets qui les concernent. De nombreuses initiatives illustrent les partenariats entre agriculteurs et collectivités : déneigement, approvisionnement local des cantines... Chaque territoire trouve des solutions adaptées. Le **pôle collectivités** accompagne les maires avec un **kit de l' élu**, anime des ateliers, parfois avec l'AMIF et organise un séminaire dédié aux élus le 7 décembre 2026.

Quelles sont les initiatives mises en place par la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France pour accompagner les communes dans le développement des circuits courts et la promotion d'une alimentation plus saine, locale et durable ?

Chaque année, nous accompagnons une vingtaine de collectivités pour développer l'approvisionnement local.

Les cantines des écoles et centres de loisirs franciliens représentent près de 195 millions de repas par an.

La loi EGalim offre une opportunité encore insuffisamment exploitée pour renforcer les circuits courts. La Chambre d'agriculture accompagne les collectivités à chaque étape : diagnostic, marchés publics, identification des producteurs, structuration de l'offre et logistique. Le projet **Agoralim**, mené avec la Semmaris (marché de Rungis), illustre cette ambition de rapprocher acheteurs et producteurs franciliens. Nos équipes sont aux côtés des élus pour faire de l'approvisionnement local un levier d'une alimentation durable et résiliente. ■



Zoom sur la Cité maraîchère de Romainville (93)

QUESTIONS À

François Dechy, maire de Romainville (93)



La Cité maraîchère est un projet unique en France. Au-delà de la production agricole, qu'est-ce qui a motivé votre volonté de porter un tel projet ?

La Cité maraîchère est un projet dont nous avons hérité et que nous avons pleinement investi, convaincus que l'alimentation doit devenir un sujet de politique publique municipale. Nous y voyons un levier pour répondre aux défis de notre époque : transition écologique, justice sociale, santé publique et résilience.

Notre ambition a été d'élargir le projet initial pour en faire un tiers-lieu dédié à l'alimentation durable par l'éducation populaire. La Cité maraîchère est aujourd'hui un lieu de production mais aussi d'insertion, de transmission des savoirs et d'expérimentation. Dans une ville populaire et dense comme Romainville, produire en ville, c'est développer les circuits courts, soutenir une économie locale plus vertueuse et recréer du lien entre producteurs et consommateurs.

Selon vous, quel rôle une collectivité peut-elle jouer pour faire évoluer les habitudes alimentaires de ses habitants ?

Une collectivité a un rôle déterminant, non pour dicter les comportements mais pour créer les conditions d'un véritable choix. Lorsque les produits de qualité sont inaccessibles, parler de liberté de choix est une illusion.

Cela passe par la restauration scolaire – avec la première cantine d'Ile-de-France bio, locale et faite maison –, les politiques de santé, le soutien aux filières agricoles locales mais aussi par l'information et l'éducation. Nous avons fait de la Cité maraîchère un lieu où enfants, familles, associations et habitants découvrent la saisonnalité, les métiers de l'agriculture urbaine et une autre façon de cuisiner.

Faire évoluer les habitudes alimentaires, c'est construire une culture commune de l'alimentation fondée sur le partage, la connaissance et l'accès à des produits de qualité.

Si vous pouviez ajouter une nouvelle dimension à la Cité maraîchère dans les prochaines années, quel serait le prochain défi à relever ?

Le prochain défi consiste à penser l'alimentation à l'échelle du territoire. Romainville poursuit son développement dans un espace contraint. Cette réalité nous oblige à repenser notre manière de produire, de distribuer, d'acheter et de consommer.

C'est pourquoi nous lancerons cette année *les Assises de l'alimentation* afin de construire une véritable stratégie alimentaire territoriale.

Notre ambition est de faire de l'alimentation un bien commun. Parce que bien se nourrir est un droit fondamental, nous devons inventer un modèle alimentaire plus juste, plus durable et plus résilient. ■

RESTAURATION COLLECTIVE ET ALIMENTATION DURABLE : UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LES COMMUNES

La restauration collective est un levier central des politiques de transition alimentaire. En France, les collectivités territoriales en assurent près de 60 %, avec environ 1,2 million de repas servis chaque jour dans les cantines scolaires. Elles constituent un maillon puissant pour orienter les systèmes alimentaires, soutenir les filières agricoles et agroalimentaires, et répondre aux enjeux de transition écologique et de santé publique.

À l'heure du renouvellement des équipes municipales, l'AMIF revient sur les principales règles en vigueur et sur les marges de manœuvre dont disposent les communes pour agir.

Le cadre réglementaire

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi EGalim fixe un double seuil dans les approvisionnements alimentaires : au moins 50 % de produits durables et de qualité (labels officiels, signes de qualité, produits sous certification environnementale...) – un seuil remonté à 60 % pour les viandes et poissons depuis 2024 – dont 20 % minimum issus de l'agriculture biologique.

La même loi impose un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires, généralisé depuis 2023. Les communes ont également l'obligation de déclarer leurs données d'approvisionnement sur la plateforme nationale *Ma Cantine*.

La loi AGECE (2020) complète ce tableau sur le volet déchets : réduction du gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne de production, valorisation des invendus, suppression progressive des contenants alimentaires et ustensiles à usage unique en plastique. Des obligations qui concernent aussi bien les cuisines centrales que les restaurants satellites.

Enfin, en matière de commande publique, le cadre légal européen régule les achats effectués par les collectivités. Conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination, les municipalités ne peuvent pas établir de préférence territoriale explicite dans leurs appels d'offres. Elles ont toutefois la possibilité d'y intégrer des critères de qualité, de durabilité, et de performance écologique, ce qui favorise les filières locales, et doivent aussi prendre en compte les conditions de fraîcheur, de saisonnalité et le niveau de transformation des produits.



Le mode de gestion :

un choix stratégique et politique

En gestion directe, la commune assume toute la responsabilité de la restauration, de l'approvisionnement des denrées jusqu'à la production et la distribution des repas. Elle peut ainsi contrôler la sélection des produits alimentaires utilisés, adapter de manière flexible et rapide les menus, maîtriser les coûts et favoriser la proximité entre l'équipe de restauration et les convives. En gestion déléguée, la commune confie la responsabilité de l'ensemble de la restauration à un prestataire privé sélectionné à la suite d'un appel d'offres. Cela lui permet de bénéficier de l'expertise et de l'efficacité opérationnelle d'un prestataire privé, qui assumera, en outre, une partie du risque financier lié à l'exploitation.



Le Parlement a définitivement adopté, mardi 21 juillet, le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, après les votes favorables de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Le texte complète les dispositifs EGALIM en restauration collective publique, en imposant l'origine européenne des produits sauf offre insuffisante et en élargissant et précisant les produits éligibles au seuil de 50 % de produits durables et de qualité. Il prévoit

aussi de faciliter la construction des ouvrages de stockage d'eau agricole, avec un doublement des volumes d'ici 2035, et autorise sous conditions l'acétamipride et le flupyradifurone pour certaines filières.

Saisi par plusieurs groupes parlementaires, le Conseil constitutionnel a validé la quasi-totalité du texte le 14 août, avec notamment deux réserves encadrant les dérogations aux pesticides. Le texte doit encore être promulgué.

Un outil au service d'une politique alimentaire plus globale

La restauration collective peut être un levier intéressant pour lutter contre la précarité alimentaire. À travers leur politique tarifaire, des municipalités proposent des repas à un euro ou gratuits. À Ivry-sur-Seine (94), la ville a mis en place un système de don des excédents de repas issus de sa restauration scolaire au profit d'associations d'aide alimentaire en s'appuyant sur une interface dédiée, liant enjeux sociaux et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans certains territoires, la restauration collective s'intègre à une réflexion autour de la valorisation des circuits courts et d'approvisionnement en produits de qualité.

Certaines villes ont pu créer des potagers, voire des fermes municipales, comme à Villejuif (94), afin d'alimenter leurs cantines. Plus largement, la cantine joue un rôle clé dans l'apprentissage des bonnes pratiques alimentaires, et constitue un puissant levier de santé publique en promouvant une alimentation durable, saine et variée, dès le plus jeune âge. Pour construire ces politiques de transition alimentaire, des territoires ont élaboré des Projets alimentaires territoriaux (PAT). Portés le plus souvent par des communes ou intercommunalités, ils visent à définir une stratégie territoriale autour d'actions partenariales en faveur d'une alimentation durable, accessible et locale. En Ile-de-France, 12 PAT sont aujourd'hui recensés. ■



Salon de l'AMIF

NOUVEAU MANDAT, NOUVEAUX ENJEUX : COMMENT RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DES CITOYENS ?

Le 30^e Salon de l'AMIF s'est ouvert avec une conférence inaugurale réunissant Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, Françoise Gatel, ministre chargée de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Emmanuel Grégoire, maire de Paris, Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, Florence Portelli, première vice-présidente de la Région Ile-de-France, et Gaël Sliman, président d'ODOXA. Au cœur des échanges : les résultats du sondage réalisé par ODOXA pour l'AMIF sur les attentes des Franciliens pour le mandat municipal 2026-2032.

Un mandat sous tension

En ouverture, **Stéphane Beaudet** est revenu sur un mandat 2020-2026 marqué par les crises, la montée des violences envers les élus et les démissions de maires. En Ile-de-France, près de 10 % des maires élus en 2020 ont démissionné avant la fin de leur mandat, illustrant les difficultés croissantes de l'exercice de la fonction.

Une confiance locale préservée

Malgré ce contexte, le baromètre révèle un lien de confiance solide entre les habitants et leurs élus locaux. Près de 62 % des Franciliens se disent optimistes pour l'avenir de leur ville et 60 % font confiance à leur maire pour répondre aux problèmes de la commune. **Pour Gaël Sliman, cette confiance de proximité contraste avec la relation plus distendue entretenue avec les institutions nationales.**

Des attentes fortes, des moyens limités

Stationnement, circulation, sécurité, accès aux soins et logement figurent parmi les priorités exprimées pour le prochain mandat. **Des enjeux qui dépassent souvent les compétences communales, comme l'a rappelé Françoise Gatel.**

Les intervenants ont également souligné les contraintes pesant sur l'action locale. **Emmanuel Grégoire** a évoqué « l'hyper-

centralité française », tandis que **Patrick Ollier** et **Florence Portelli** ont dénoncé l'accumulation des normes. Tous ont rappelé que les maires restent les premiers interlocuteurs des citoyens, malgré des marges d'action limitées.

Une note d'espoir

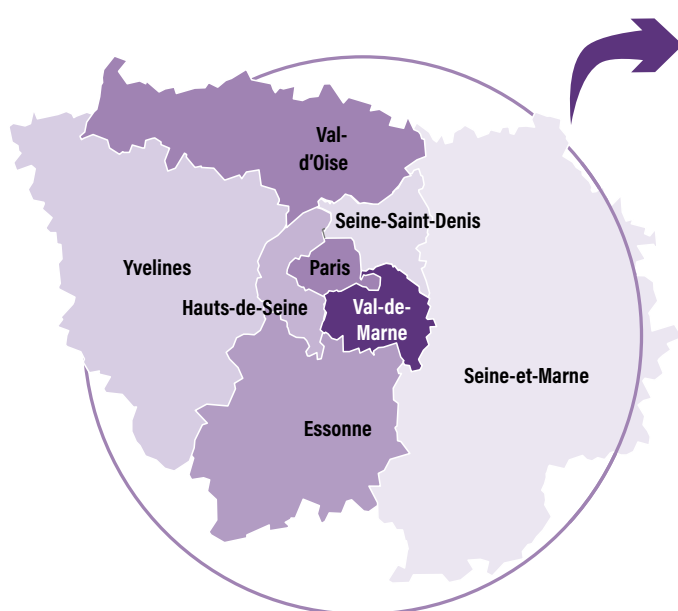
En conclusion, Stéphane Beaudet a salué l'engagement croissant des jeunes dans la vie publique locale, y voyant un motif d'optimisme à l'aube du prochain mandat.

Un signal positif à l'heure où les collectivités s'apprêtent à ouvrir un nouveau cycle municipal, entre attentes renforcées des habitants et nécessité de redonner aux élus les moyens d'agir. ■



LES ATTENTES DES FRANCILIENS EN CHIFFRES : LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU SONDAGE ODOXA

À l'aube du mandat municipal 2026-2032, quels sont les principaux enjeux identifiés par les Franciliens ? Confiance envers les maires, priorités d'action, attentes en matière de sécurité, de logement ou encore de santé... Réalisé par ODOXA pour l'AMIF auprès de 1 000 habitants d'Ile-de-France, ce sondage dresse un état des lieux des préoccupations et des aspirations des citoyens. Retour sur les principaux enseignements en chiffres.



Une confiance
toujours forte
envers les
maires



62 %

des Franciliens sont optimistes pour l'avenir de leur ville.

60 %

font confiance à leur maire pour répondre aux défis du quotidien.

68 %

estiment que leur maire porte une vision d'avenir pour leur commune.

Un climat politique sous tension

64 %

des Franciliens considèrent que les tensions observées lors du second tour des élections municipales ont marqué les esprits et symbolisent une progression de la violence politique en Ile-de-France.

Services publics : des attentes...
mais une fiscalité qui divise

6 Franciliens sur 10

préfèreraient que leur commune améliore les services publics locaux, même si cela impliquait une hausse des impôts locaux.

Mais seuls

28 % se déclarent favorables à la création d'une taxe destinée à financer cette amélioration des services publics.



Lire le sondage
en ligne

Les 4 grandes priorités des Franciliens



1. Santé :

71 % souhaitent faciliter l'installation de nouveaux médecins.



2. Mobilités :

35 % font de l'amélioration de la circulation leur priorité, devant la réduction de la place de la voiture et le développement des pistes cyclables.



3. Sécurité :

68 % souhaitent renforcer la lutte contre les incivilités / 63 % veulent intensifier la lutte contre le narcotrafic.



4. Logement :

37 % jugent prioritaire de faciliter l'accès à la propriété dans leur commune.

QUESTIONS À



GAËL SLIMAN, président d'Odoxa

Quel est le principal enseignement de cette étude et quelles sont les attentes prioritaires des Franciliens envers leurs maires ?

Le premier enseignement, c'est la très forte confiance dont bénéficient les maires. Près de 6 Français sur 10 ont une bonne opinion de leur maire et jusqu'à 3 sur 4 lui font confiance pour agir sur les enjeux du quotidien, un niveau sans comparaison avec les élus

nationaux. L'étude met également en lumière les priorités des Franciliens. En croisant les attentes des habitants et leur impact sur la popularité des élus, quatre sujets ressortent : la santé et l'accès aux soins, le logement, la sécurité et les questions de circulation et de stationnement. Ce sont les domaines où les attentes sont les plus fortes et où les actions des maires peuvent avoir le plus d'effet.



FRANÇOISE GATEL, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Comment interprétez-vous les résultats du sondage, notamment sur les difficultés à susciter des vocations pour les élections municipales ?

Les dernières municipales se sont parfois déroulées dans un climat d'agressivité, voire de violence, qui fragilise la démocratie locale. Les agressions contre les élus sont inacceptables et doivent être sanctionnées. En même temps, le sondage montre que les Franciliens gardent une forte

confiance envers leurs maires. Le statut de l'élu répond à ces enjeux en facilitant l'engagement et en renforçant la protection des élus. Nous constatons déjà une baisse du nombre de communes sans candidat par rapport à 2020 et une plus grande diversité des profils engagés. Il faut continuer à donner aux citoyens les moyens de s'investir car l'engagement municipal est avant tout un engagement au service de l'intérêt général.



EMMANUEL GRÉGOIRE, maire de Paris (75)

Comment expliquez-vous l'optimisme pour la ville, alors qu'il existe un certain pessimisme quant à l'avenir de la France ?

Je pense d'abord que les Franciliens sont profondément attachés à leur commune. Ensuite, je crois que la ville est aujourd'hui un territoire qui fait preuve d'une véritable dynamique, grâce à sa capacité à se transformer et à rester attractive sur le plan économique.

Ce sont des lieux où se crée une grande partie de la valeur. Bien sûr, cette attractivité s'accompagne de défis importants, notamment en matière de pouvoir d'achat et de logement. Mais, en tant que maires, notre rôle est précisément de maintenir des villes aussi attractives que possible, en conciliant leur rayonnement économique et culturel avec une bonne qualité de vie au quotidien. C'est cet équilibre que nous cherchons à construire. ■



AGIR CONTRE LES NARCOTRAFICS

Le trafic de stupéfiants en France représente un marché estimé à 3,1 milliards d'euros par an, selon une étude de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives publiée fin 2025. Un phénomène en pleine mutation, notamment sous l'effet du numérique, au cœur d'une conférence consacrée à la lutte contre les narcotrafics.

Un trafic qui se réinvente

Dimitri Zoulas, chef de l'Office anti-stupéfiants, a décrit une organisation pyramidale : des importateurs pilotent les opérations depuis l'étranger, des semi-grossistes alimentent les grandes villes et près de

200 000 revendeurs, souvent mineurs, assurent la distribution. Celle-ci passe désormais autant par les points de deal que par les livraisons à domicile ou les consignes automatiques. « 50 % du trafic est désormais dématérialisé », a souligné le colonel Jérôme Barlatier, de la Gendarmerie nationale.



Dimitri Zoulas, chef de l'Office anti-stupéfiants

Des leviers pour les collectivités

Les intervenants ont rappelé que les élus disposent de moyens d'action. Pour **Jordan Abedi**, du Parquet national anti-criminalité organisée, les maires doivent transmettre toute information susceptible d'alimenter les enquêtes, notamment via la plateforme masecurite.interieur.gouv.fr.

L'aménagement urbain constitue également un outil de prévention. En s'appuyant sur le principe du *security by design*, le colonel

Barlatier a montré que des espaces mieux conçus et une coordination entre police, bailleurs, services techniques et médiateurs peuvent limiter les opportunités offertes aux trafiquants. L'exemple de Riga, en Lettonie, illustre cette approche.

S'inspirer des expériences européennes

Willy De Meyer, bourgmestre de Liège et président du Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS), a présenté plusieurs initiatives. Au Portugal, la décriminalisation de l'usage s'accompagne d'un suivi sanitaire renforcé.

En Belgique et aux Pays-Bas, certaines villes ciblent les ressources financières du crime organisé en fermant administrativement les commerces soupçonnés de blanchiment.

Au-delà des réponses policières, les échanges ont souligné l'importance d'une action coordonnée associant collectivités, justice et forces de sécurité.

Face à des réseaux toujours plus structurés et numérisés, les élus apparaissent comme des acteurs de premier plan pour prévenir, signaler et réduire l'emprise du narcotrafic sur les territoires. ■



Willy De Meyer, bourgmestre de Liège et président du Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS)

« [...] des espaces mieux conçus et une coordination entre police, bailleurs, services techniques et médiateurs peuvent limiter les opportunités offertes aux trafiquants. »

Colonel Barlatier



L'AMIF S'ENGAGE

L'AMIF et la Région de gendarmerie d'Ile-de-France ont signé une convention de trois ans afin de renforcer l'accompagnement des élus sur les enjeux de sécurité, de cybersécurité et de prévention.

QUESTIONS À

JORDAN ABEDI, chargé du secrétariat général anticriminalité organisée, vice-procureur de la République



Qu'apporte le Parquet national anti-criminalité organisée dans la lutte contre le narcotrafic ?

Créé en 2026, le Parquet national anti-criminalité organisée (PNACO) renforce la réponse judiciaire face à des réseaux criminels toujours plus structurés. Héritier des dispositifs spécialisés mis en place depuis plus de vingt ans, il intervient sur l'ensemble du territoire national, en métropole comme en outre-mer, afin de coordonner les enquêtes les plus complexes et de garantir une action cohérente contre les organisations criminelles.

Quels sont ses principaux atouts ?

Le PNACO repose sur une approche globale. Ses équipes réunissent magistrats spécialisés, officiers de liaison de la police, de la gendarmerie, des douanes, de l'administration pénitentiaire et experts financiers. Chaque dossier est suivi avec un double regard, à la fois sur les réseaux criminels et sur leurs flux financiers, afin de s'attaquer aux organisations dans leur ensemble. La loi du 13 juin 2025 a également renforcé les moyens d'action avec de nouveaux outils, comme l'extension du statut de repent et des incriminations spécifiques, notamment contre le recrutement de mineurs par les réseaux criminels.

QUESTIONS AU

COLONEL JÉRÔME BARLATIER, commandant de la Section d'appui judiciaire d'Ile-de-France, expert en criminologie et renseignement



Pourquoi le partenariat entre les élus et la gendarmerie est-il essentiel pour la sécurité des territoires ?

L'insécurité prospère là où les acteurs ne se connaissent pas. Renforcer les liens entre élus, gendarmes et services territoriaux permet de réduire ces « zones d'anonymat » dans lesquelles la délinquance peut s'installer.

Les maires, grâce à leur connaissance fine de la population et des enjeux locaux, sont des partenaires indispensables de la gendarmerie dans la prévention et la sécurité du quotidien.

Comment s'organise cette coopération au service des habitants ?

La sécurité est une coproduction entre les collectivités et les forces de l'ordre. Les élus disposent de pouvoirs de police et peuvent accompagner des projets comme la vidéoprotection, tandis que la gendarmerie apporte ses compétences en matière de sécurité publique et de police judiciaire. Lorsqu'une police municipale est présente, cette complémentarité est renforcée : les agents municipaux connaissent parfaitement leur territoire et la gendarmerie apporte des moyens et des prérogatives spécifiques. L'objectif est d'offrir à chaque commune une réponse de sécurité adaptée à ses besoins, construite en partenariat avec les acteurs locaux. ■

RETOUR EN IMAGES

SUR LA 30^e ÉDITION DU SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

+ 12 000
visiteurs

+ de 200
exposants

+ de 150
événements



LE COUPÉ DE RUBAN ▲

Le lancement officiel de la 30^e édition du Salon de l'AMiF s'est déroulé en présence de Stéphane Beaudet, président de l'AMiF, Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement, Emmanuel Grégoire, maire de Paris (75), Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, Marie Gautier-Melleray, préfète secrétaire générale aux Politiques publiques, Florence Portelli, 1^{re} vice-présidente de la Région Ile-de-France et Pierre Bédié, président de l'ADiF.



LA VISITE INAUGURALE ▲

Stéphane Beaudet et Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement, accompagnés de nombreuses personnalités, ont parcouru les allées du Salon à la rencontre des exposants et partenaires. Cette séquence offre un temps de dialogue important pour évoquer les innovations au service des communes.



▲ ALLOCATION DE CLÔTURE

Jean-Didier Berger, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, est intervenu devant les élus franciliens pour rappeler l'importance de la coopération État-commune dans l'intérêt des habitants.



LES DÉLÉGATIONS THÉMATIQUES ▲

Ces parcours organisés, supervisés par un élu référent de l'AMIF, proposent aux participants d'aller à la rencontre des entreprises et institutions exposantes et d'échanger autour de domaines clés : alimentation, sécurité, numérique, transition écologique, mobilités, start-ups et santé.



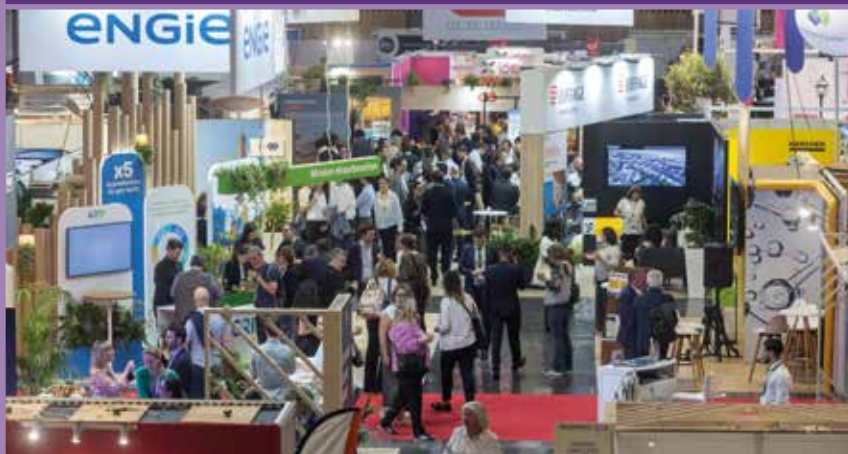
LES FORUMS EXPOSANTS ▲▼

Animés par les exposants, ces présentations proposent aux visiteurs de découvrir des initiatives sur des thématiques variées : alimentation, pouvoir d'achat, sport-santé, intelligence artificielle, vieillissement, mobilités ou encore réindustrialisation. Des échanges portés par Interfel, ECODIGO, Orange, la Région Ile-de-France, le GIM et Keolis.



▲ LES REGARDS DE MAIRES

L'AMIF, c'est aussi l'échange d'expérience. Plusieurs maires se sont succédés pour présenter une action phare déployée dans leur commune. Sur cette photo, Stéphanie Von Euw, maire de Pontoise (95), est revenue sur son dispositif de revitalisation du centre-ville historique, en conciliant attractivité, préservation du patrimoine et qualité de vie des habitants.





▲ **BIEN DÉBUTER SON MANDAT** L'AMIF accompagne les élus franciliens à travers ses ateliers, commissions et livres blancs, tout en portant leur voix auprès des parlementaires. Sur le stand de l'association, Stéphane Beaudet, accueille les nouveaux élus pour leur présenter les actions menées par l'AMIF et les ressources mises à leur disposition.



▲ De nombreux élus et partenaires se sont exprimés au micro des médias présents. Ici, Denis Larghero, maire de Meudon (92), est intervenu sur Radio Immo.



▲ **L'ESPACE GESTION DE CRISE** Pour mieux comprendre le fonctionnement et les missions des acteurs de la sécurité du quotidien, élus et visiteurs ont pu participer, pendant deux jours, à des mises en situation immersives : simulations d'interpellation et de secours, démonstrations du RAID, découverte d'équipements de protection ou encore interventions cynophiles.

ATELIERS DÉBUT DE MANDAT : UN SUCCÈS CONFIRMÉ AU SALON DE L'AMIF

Depuis mai 2026, l'AMIF accompagne les élus d'Ile-de-France avec ses ateliers Début de mandat conçus pour apporter des réponses pratiques aux enjeux du quotidien. Ces rendez-vous ont rencontré un véritable succès. Plus de 40 ateliers ont ainsi été organisés, réunissant près de 7 000 élus désireux de mieux appréhender leurs responsabilités.

Au programme du Salon de l'AMIF de cette année, 4 ateliers Début de mandat ont été organisés. Ils ont affiché complet et suscité de nombreux échanges entre élus et experts.



Des thématiques au cœur des préoccupations locales

🔔 La communication sur les réseaux sociaux a ouvert le programme des ateliers au Salon. Aux côtés d'Yves Charmont, délégué général de Cap'Com, et de Karine Goulet-Nyssen, avocate en droit des collectivités territoriales, les participants ont pu découvrir les bonnes pratiques pour communiquer

efficacement tout en maîtrisant les enjeux juridiques.

🏛️ La restauration du patrimoine a ensuite été abordée avec Olivier Peyratout, directeur adjoint délégué de la DRAC Ile-de-France chargé du patrimoine, et Catherine Tissot-Colle, déléguée régionale de la Fondation du Patrimoine. >>>



Yves Charmont, délégué général de Cap'Com, et Karine Goulet-Nyssen, avocate en droit des collectivités territoriales

L'occasion de présenter les dispositifs d'accompagnement et les solutions de financement à destination des collectivités.

€ Les élus ont également bénéficié d'un atelier consacré au financement des projets locaux. Benoît Liénard, responsable d'Aides-Territoires et *Mon Espace Collectivité*, et Najoua Benfella, directrice régionale adjointe de la Banque des Territoires, ont détaillé les outils mobilisables pour accompagner les projets des territoires.

⊕ Enfin, la question de l'accès aux soins a réuni les participants autour de Denis Robin, directeur général de l'ARS Ile-de-France,

pour échanger sur les solutions permettant de renforcer l'offre de soins de proximité.

Une mission d'accompagnement affirmée

Le succès de ces ateliers organisés avant, pendant et après le Salon confirme l'intérêt des élus pour des formats pratiques et opérationnels.

En proposant des temps d'échanges avec des experts sur des sujets directement liés à l'exercice du mandat, l'AMIF réaffirme sa volonté d'être aux côtés des élus franciliens et de les accompagner face aux défis de leurs territoires. ■



LES ATELIERS EN REPLAY



Les replays des ateliers Début de mandat sont dès à présent accessibles sur le site de l'AMIF. Vous pouvez les consulter à tout moment pour (re)découvrir les interventions, approfondir les thématiques abordées et retrouver les conseils partagés lors de ces temps d'échange.



LE PATRIMOINE : FARDEAU OU TRÉSOR CACHÉ ?



Stéphane Bern, chargé d'une mission sur le patrimoine par le président de la République

« Le patrimoine n'est pas un fardeau
mais une chance pour les communes. »

Pour Stéphane Bern, cette mission répond également à un enjeu de justice sociale : « L'accès à la beauté ne doit pas être réservé aux quartiers aisés ».

Un patrimoine dans toute sa diversité

En Ile-de-France comme dans le reste du pays, la Mission Patrimoine accompagne des projets très variés : patrimoine industriel et ouvrier, maisons d'illustres comme celles de Gérard Philipe ou de Pasteur, petit patrimoine vernaculaire – lavoirs, fours à pain –, édifices religieux de toutes confessions ou encore sites archéologiques. Une diversité qui illustre la richesse des héritages locaux et leur rôle dans l'identité des territoires.

En conclusion, Stéphane Bern a lancé un appel aux élus et aux citoyens afin qu'ils signalent les monuments menacés, soutiennent les associations locales et portent un nouveau regard sur le patrimoine. « Ce ne sont pas que des pierres que l'on restaure, mais des hommes et des femmes que l'on fait vivre », a-t-il insisté. ■

Lors de son intervention sur l'Agora du Salon de l'AMIF, à l'occasion de sa 30^e édition, Stéphane Bern a invité les élus à changer de regard sur la préservation et la valorisation du patrimoine local. Il les a notamment encouragés à considérer « *ce que le patrimoine rapporte, pas seulement ce qu'il coûte* » : une approche qui, selon lui, permet de mieux mesurer son rôle et ses retombées sur l'attractivité des territoires, l'économie locale et le cadre de vie.

Huit ans d'une mission au service des territoires

Confiée à Stéphane Bern à titre bénévole par le président de la République en 2017, la Mission Bern repose sur une démarche participative. Les citoyens sont invités à signaler les monuments en péril via une plateforme dédiée ; les dossiers sont ensuite expertisés avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC). En huit ans, la Mission Bern a permis de restaurer ou d'engager la restauration de 1 090 sites grâce à 365 millions d'euros collectés. Le financement repose principalement sur le Loto du Patrimoine – qui enregistre un niveau record en 2026 avec près de 30 millions d'euros –, mais aussi sur le soutien de grands mécènes, comme TotalEnergies et AXA, ainsi que sur des campagnes de financement participatif.



À l'issue de cette intervention, l'AMIF a réaffirmé son engagement en faveur du patrimoine en signant une convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, en présence de Stéphane Beudet, président de l'AMIF, et d'Alexandre Giuglaris, directeur général de la Fondation.

DES PARTENARIATS RENOUVELÉS ET RENFORCÉS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS FRANCILIENNES

À l'occasion de son Salon, les 2 et 3 juin derniers, l'AMIF a confirmé son rôle de fédérateur des acteurs du territoire en signant ou renouvelant cinq conventions de partenariat. Autant d'engagements qui témoignent de la volonté de l'association d'accompagner les élus locaux face aux grands défis des territoires franciliens. Ces conventions ont été signées par Stéphane Beudet, président de l'AMIF, aux côtés des représentants des organismes partenaires.

Le Cerema, un nouveau partenaire pour les transitions territoriales

Signée avec **Pascal Berteaud**, directeur général du **Cerema**, cette première convention de partenariat, conclue pour trois ans, a pour objectif de mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement proposés aux collectivités en matière de transition écologique, d'aménagement du territoire et de mobilité, tout en favorisant le partage des bonnes pratiques entre élus franciliens.

L'ADEME, un partenariat stratégique renouvelé

Le renouvellement de la convention avec l'ADEME, signé par son **président-directeur général Sylvain Waserman**, prolonge une collaboration déjà ancienne entre les deux structures. Pour les trois prochaines années, ce partenariat permettra de poursuivre les actions menées autour de la transition écologique, de l'adaptation au changement climatique et de la santé-environnement.

Le Centre Hubertine Auclert, pour promouvoir l'égalité

Renouvelée avec **Charlotte Baelde**, présidente du **Centre Hubertine Auclert**, cette convention vise à

renforcer les échanges et la diffusion des bonnes pratiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle contribuera également à faire vivre le Livre blanc de l'AMIF consacré à cette thématique.

L'ADIF, une coopération entre collectivités franciliennes

Le partenariat avec l'Association des départements d'Ile-de-France, représentée par son président **Pierre Bédier**, a été renouvelé après une première signature sur le Salon en 2024. Cette convention offre un cadre de dialogue, de partage d'expertises et d'actions communes au service des collectivités franciliennes.

Le CROS Ile-de-France, faire vivre l'héritage des Jeux

Enfin, le renouvellement de la convention avec le Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France, présidé par **Évelyne Ciriégi**, doit permettre de poursuivre les actions engagées autour de l'héritage de Paris 2024. L'objectif est de renforcer les liens entre les collectivités et le mouvement sportif, de promouvoir les initiatives locales et d'encourager de nouvelles dynamiques sportives dans les territoires franciliens. ■



TROPHÉES SANTÉ-ENVIRONNEMENT : LES COLLECTIVITÉS LOCALES À L'HONNEUR AU SALON DE L'AMIF

La santé environnementale constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités. On estime que près de 80 % des déterminants de santé sont liés à l'environnement. Qualité de l'air, lutte contre les pollutions ou prévention des risques sanitaires : autant de domaines dans lesquels les communes sont de plus en plus mobilisées. Retour sur la cérémonie de la 2^e édition des Trophées des communes d'Ile-de-France engagées pour la Santé-environnement, pilotés par l'AMIF, l'ADEME Ile-de-France et l'ARS Ile-de-France.



Avant la remise des prix, une table ronde a porté sur le thème santé-environnement dans ma commune, avec Nathalie Beltzer (ORS IDF), Marie-Laure Gadrat (Banque des Territoires), Frédérique Engelvin (CESAN) et Emmanuel Ricard (Ligue contre le cancer).

Des partenaires mobilisés auprès des collectivités

Soutiens financiers, formations, diagnostics territoriaux, partage de bonnes pratiques... La table ronde d'ouverture a dressé un panorama des outils mis à la disposition des collectivités pour développer des politiques ambitieuses en matière de santé-environnement.

Un message s'est dégagé des échanges : les communes disposent de nombreux leviers pour agir sur les déterminants de santé et améliorer le cadre de vie de leurs habitants. Nathalie Beltzer, de l'Observatoire régional de la santé et Emmanuel Ricard, de la Ligue contre le cancer, ont illustré les actions de prévention mobilisables à l'échelle locale. La qualité de l'habitat s'est également imposée comme un enjeu majeur. Marie-Laure Gadrat, de la Banque des Territoires, a mon-

tré que la rénovation du bâti est un levier essentiel, les passoires thermiques ayant des effets directs sur la santé.

Enfin, la capitaine Frédérique Engelvin, du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), a évoqué l'accompagnement des élus à travers le recueil des réalités de terrain, des actions de prévention et des formations en sécurité environnementale et en santé publique.

Les 6 projets lauréats

1. Catégorie « Communes de moins de 20 000 habitants » : Fontenay-lès-Briis (91)

Avec sa Fête de la Pomme, la commune a créé un rendez-vous convivial mêlant santé, environnement et patrimoine en mettant à l'honneur les circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Au quotidien, elle prend en considération les enjeux santé-

environnement dans ses décisions : zéro phyto depuis 2012, désimperméabilisation des sols, extinction nocturne de l'éclairage public. Cette démarche témoigne de la capacité des « petites communes » à porter des politiques ambitieuses et à agir au plus près des citoyens.

2. Catégorie « Communes entre 20 000 et 30 000 habitants » : Villeneuve-la-Garenne (92)

La commune a développé un programme visant à réduire les inégalités face aux risques environnementaux domestiques. Orientée



vers les publics précaires et construite à partir d'une forte mobilisation des acteurs locaux, cette action allie ateliers pratiques, accompagnement dans la lutte contre la précarité énergétique et prévention de l'exposition aux polluants intérieurs en s'appuyant sur des solutions immédiates (maquettes, quiz, éco-gestes).

3. Catégorie « Communes entre 30 000 et 50 000 habitants » : Vincennes (94)

La ville a été distinguée pour son projet de prévention des expositions aux perturbateurs endocriniens. Orientée vers les jeunes enfants et les scolaires, cette politique repose sur une transformation des pratiques : biberons en verre dans les crèches, produits de nettoyage écolabellisés, sensibilisation des parents et des professionnels. Une initiative qui souligne le rôle essentiel de la prévention dans la protection des populations les plus vulnérables.

4. Catégorie « Communes de plus de 50 000 habitants » : Aulnay-sous-Bois (93)

La ville a été récompensée pour sa stratégie en faveur des mobilités actives. Allant de la sécurité routière jusqu'à l'élaboration du plan vélo, cette démarche contribue à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et à la promotion de l'activité physique en renforçant les comportements en faveur d'une mobilité active. Elle met en évidence les bénéfices que peuvent apporter les politiques de mobilité en matière de santé et d'environnement.

5. Catégorie « Intercommunalités » : l'EPT Paris-Est-Marne & Bois (94)

L'intercommunalité a été récompensée pour son programme de lutte contre les espèces invasives : frelons à pattes jaunes et moustiques tigres. Elle a mis en place une démarche coordonnée associant formation de référents communaux et mobilisation citoyenne avec la distribution de guides et de pièges. Cette action souligne l'intérêt d'une approche intercommunale pour concilier protection de la biodiversité et prévention des risques sanitaires.

6. Catégorie « Coup de cœur du jury » : Courbevoie (92)

La ville a été distinguée pour ses actions de prévention en matière d'amélioration de la qualité de l'air intérieur des logements. Née du partenariat avec le Conseil local de santé, cette démarche vise à sensibiliser les familles aux polluants du quotidien autour d'un moment clé (l'arrivée d'un nouveau-né) via différents outils abordant les perturbateurs endocriniens et les bonnes pratiques. Elle s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par la ville pour réduire l'exposition aux substances nocives dans les bâtiments accueillant du jeune public. ■



LES LAURÉATS DES TROPHÉES DES CONSEILS MUNICIPAUX ENFANTS ET JEUNES DE L'AMIF

Le Salon de l'AMIF accueillait le 3 juin dernier la remise des 9^{es} trophées des conseils municipaux enfants (CME) et jeunes (CMJ) récompensant les initiatives portées par les jeunes citoyens d'Ile-de-France.



Trophée des communes de moins de 10 000 habitants : Conseil municipal des enfants de Saint-Yon (91)

Les conseillers municipaux enfants ont réalisé un travail de mémoire autour de la ligne de chemin de fer historique de la ville et des événements tragiques survenus durant la Seconde Guerre mondiale. Grâce à la réalisation d'une stèle, ils ont voulu mettre à l'honneur un cheminot résistant, Léon Bronchart, et la mémoire de 89 enfants déportés en 1944.



Trophée des communes de 10 000 à 30 000 habitants : Conseils municipaux enfants et jeunes d'Épinay-sous-Sénart (91)

Sensible aux problématiques de harcèlement scolaire, les jeunes ont mis en place un comité local de lutte contre le phénomène. Le comité regroupe des jeunes formés à l'écoute bienveillante et à l'orientation des victimes. Le module a été co-construit avec le réseau Canopé de l'Éducation nationale et s'est prolongé par la réalisation d'une campagne de sensibilisation à l'échelle de la ville.



Trophée des communes de plus de 30 000 habitants : Conseil municipal des enfants de Viry-Châtillon (91)

Les élus du CME ont imaginé une campagne de sensibilisation intitulée « Incivilités, non merci ! ». Cette action avait pour objectif d'attirer l'attention de manière positive et pédagogique sur les enjeux de sécurité et de respect aux abords des écoles. Afin de rendre les messages accessibles et impactants, le CME a collaboré avec Alexis Ferrier, dessinateur reconnu pour ses caricatures humoristiques.



Prix « coup de cœur du jury » : Conseil municipal des enfants de Guyancourt (78)

Le CME a organisé une journée Handicap et Paraport pour sensibiliser plus de 400 élèves de CM1 aux valeurs de l'inclusion, de respect et de solidarité autour de 4 ateliers mêlant découverte de sports adaptés, sensibilisations aux handicaps et échanges sur l'accessibilité. Elle a été ponctuée par les interventions de Nantenin Keïta et Florence Sireau-Gossiaux, para-athlètes médaillées paralympiques. Durant la cérémonie les élus de l'AMIF, l'ANACEJ et l'association Civica, partenaires du concours, ont salué la grande qualité de l'ensemble des candidatures adressées cette année révélant l'engagement des plus jeunes et leur souhait d'offrir leur regard d'enfant ou d'adolescent sur leur ville. ■

RENFORCER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ GRÂCE À L'ESS

Associations, coopératives, mutuelles ou encore fondations : l'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble des structures qui placent l'utilité sociale, la gouvernance démocratique et le réinvestissement des bénéfices au cœur de leur modèle. Réunis au Salon de l'AMIF, élus et acteurs du secteur ont rappelé le rôle de l'ESS dans le développement des économies de proximité.

Une ESS plus visible dans les territoires

Grand témoin de la conférence organisée par le Club des collectivités pour l'ESS en Ile-de-France, Benoît Hamon, président d'ESS France, a annoncé le lancement de la future « marque ESS ». Cet outil permettra d'identifier plus facilement les associations, coopératives, mutuelles et fondations grâce à une signalétique commune, visible sur leurs vitrines et leurs supports de communication.

Une approche de plus en plus transversale

En ouverture, Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis (93), a relevé la baisse du nombre d'élus délégués à l'ESS en Ile-de-France : 67 aujourd'hui contre 78 lors du mandat 2020-2026. Pour autant, l'ESS continue de gagner du terrain dans les politiques publiques, en étant davantage intégrée aux stratégies transversales des collectivités. La Région Ile-de-France poursuit également son engagement. Sa vice-présidente, Sylvie Mariaud, a rappelé les actions menées depuis 2022 : création d'un incubateur à Saint-Ouen, facilitation de l'accès au foncier et accompagnement des communes rurales, via l'agence Ile-de-France Ruralité,

L'ESS en Ile-de-France, c'est :

26 300

entreprises (associations, coopératives, mutuelles et fondations).

33 200

établissements employeurs.

388 700

salariés, soit 7,1 % de l'emploi salarié régional.

332 700

équivalents temps plein (ETP).

pour développer des solutions en matière d'alimentation, de mobilité ou de services à la personne.

Des expériences locales inspirantes

À Saint-Denis Pierrefitte (93), Jimmy Markoum a insisté sur la nécessité de construire une stratégie ESS en lien avec l'ensemble des services municipaux, avec un accent particulier sur l'éducation populaire. À Chaville (92), Nicolas Tardieu, également élu chargé de l'ESS a souligné le manque de passerelles entre les réseaux économiques classiques et les acteurs de l'ESS. Au sein de l'agglomération Grand Paris Sud, Julien Béraud entend s'appuyer sur un tissu ESS déjà dynamique mais encore trop peu identifié. La future marque ESS devrait renforcer sa visibilité, tandis que l'éco-pôle de Sénart constituera l'un des piliers de la stratégie intercommunale. ■



FRAIS DE REPRÉSENTATION DES ÉLUS : CE QUI EST AUTORISÉ, CE QUI NE L'EST PAS

Les dépenses engagées par les élus dans l'exercice de leur mandat peuvent, sous certaines conditions, être prises en charge par la collectivité. Mais entre frais de représentation, mandat spécial et remboursements liés à la participation aux réunions, les règles diffèrent. Tour d'horizon des principaux dispositifs à connaître.

Les frais de représentation :

un outil au service de l'action du maire

L'article L.2123-19 du CGCT autorise le conseil municipal à attribuer au maire une indemnité destinée à couvrir les frais engagés dans le cadre de ses missions de représentation.

Contrairement à une idée reçue, il n'existe pas de liste précise des dépenses concernées. Deux critères doivent toutefois être réunis :

- la dépense doit être engagée personnellement par le maire ;
- elle doit répondre à l'intérêt de la commune.

En pratique, peuvent être concernés des repas protocolaires, des réceptions ou encore certaines dépenses liées à des événements institutionnels.

POINT DE VIGILANCE

Le montant fixé par le conseil municipal doit correspondre à des dépenses réelles. La jurisprudence rappelle régulièrement que cette indemnité ne peut pas devenir une rémunération déguisée.

Qui peut en bénéficier ?

La règle est stricte :

› Peuvent bénéficier de frais de représentation :

- les maires ;
- les présidents de communautés d'agglomération ;
- les présidents de communautés urbaines ;
- les présidents de métropoles.

› Ne peuvent pas en bénéficier :

- les conseillers municipaux ;
- les adjoints ;
- les conseillers communautaires ;
- les présidents de syndicats de communes ou d'EPT.

Le cas sensible des frais d'habillement

Les dépenses vestimentaires sont souvent source d'interrogations.

Les juridictions financières examinent chaque situation au cas par cas. Des frais peuvent être admis lorsqu'ils sont directement liés à une cérémonie officielle nécessitant une tenue particulière.

Exemple

Une tenue de gala acquise pour participer à une cérémonie protocolaire peut être considérée comme une dépense de représentation lorsqu'elle est justifiée par les circonstances.

Le mandat spécial : une mission exceptionnelle

Autre régime, autre logique.

Le mandat spécial permet à un élu d'être remboursé lorsqu'il réalise une mission particulière dans l'intérêt de la collectivité. Cette mission doit dépasser les activités habituelles couvertes par l'indemnité de fonction.

Avant toute chose : une délibération

Le conseil municipal doit impérativement voter une délibération précisant :

1. l'objet de la mission ;
2. sa durée ;
3. le ou les élus concernés ;
4. les modalités de déplacement.

Cette délibération doit intervenir avant la réalisation de la mission.

Quels frais sont remboursables ?

Dans le cadre d'un mandat spécial, peuvent notamment être pris en charge :

- les frais de transport ;
- les frais de repas ;
- les frais d'hébergement ;
- certains frais d'aide à la personne.

Le remboursement intervient sur présentation des justificatifs.

Bon à savoir

La participation à un salon professionnel ou à une manifestation en lien avec les compétences de la collectivité peut relever du mandat spécial.

À l'inverse, la participation à une réunion à caractère militant ou politique ne justifie pas une prise en charge.

Ce qui change pour les frais de garde et de déplacement

La loi du 22 décembre 2025 a renforcé les droits des élus.

Les communes doivent désormais rembourser les frais de garde d'enfants ou d'assistance à une personne dépendante lorsque l'élu participe à certaines réunions liées à son mandat.

Par ailleurs, les frais de transport et de séjour engagés par les élus représentant officiellement leur collectivité dans des organismes extérieurs doivent désormais être remboursés. ■

EN BREF

La bonne question à se poser est toujours la même : la dépense est-elle directement liée à l'exercice du mandat et à l'intérêt de la collectivité ?

Si la réponse est oui, la prise en charge est généralement envisageable, sous réserve du respect des procédures et des délibérations requises.

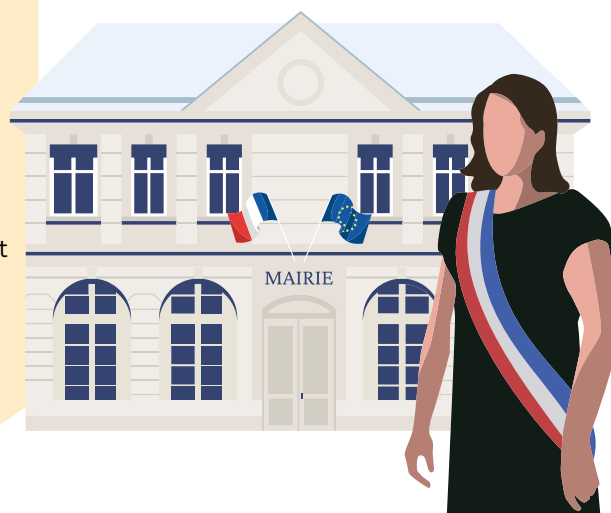
À retenir

- Les frais de représentation sont réservés au maire et à certains présidents d'EPCI.
- Ils doivent être engagés dans l'intérêt de la collectivité.
- Ils ne peuvent jamais constituer un complément de rémunération.
- Les dépenses liées à un mandat spécial nécessitent une délibération préalable.
- Les frais de garde et certains frais de déplacement bénéficient désormais d'un régime de remboursement renforcé.



seban
avocats

Cet article a été rédigé en collaboration avec le cabinet SEBAN.



MÉTIERS EN TENSION : FORMER, ACCOMPAGNER ET RECRUTER DANS LES TERRITOIRES

Le 23 juin 2026, l'AMIF Partenaires a consacré une matinale aux métiers en tension, un défi majeur pour les collectivités, les entreprises et les organismes de formation. Les échanges ont mis en lumière une conviction commune : répondre aux besoins de recrutement passe par des coopérations renforcées entre les acteurs de l'emploi, de la formation et des territoires.

Des parcours adaptés aux besoins des entreprises

Santé, bâtiment, transports, logistique, numérique... Les tensions de recrutement touchent aujourd'hui des secteurs essentiels. Face au décalage entre les besoins des employeurs et les compétences disponibles, Arnaud Habert, directeur général Ile-de-France de l'AFPA, a défendu une approche fondée sur des parcours complets, du repérage des candidats jusqu'à l'accès à l'emploi. Cette logique s'incarne notamment dans le dispositif « Village des Solutions », qui fédère les acteurs locaux de l'insertion.

L'alternance, un levier de recrutement

À Transilien SNCF Voyageurs, l'alternance, les dispositifs d'inclusion et les partenariats avec les organismes de formation constituent les principaux leviers pour répondre aux besoins en compétences, comme l'a expliqué Anne-Sophie Nombrot, directrice Formation. Même dynamique au sein du Groupe La Poste, où les partenariats avec les CFA, l'AFPA, France Travail et les missions locales accompagnent une poli-

tique de recrutement ambitieuse. En 2025, plus de 25 000 jeunes ont été accueillis en France, dont plus de 4 600 en Ile-de-France.

Une mobilisation collective au service des territoires

Les interventions de Yasmine Camara, vice-présidente de la Région Ile-de-France, et de Marie-Pierre Limoge, vice-présidente du Département des Hauts-de-Seine, ont élargi la réflexion aux enjeux des politiques publiques.

Mieux faire connaître les métiers, renforcer les passerelles entre formation et emploi et développer des réponses adaptées aux réalités locales sont autant de priorités partagées.

Au fil des échanges, une idée s'est imposée : les métiers en tension appellent des réponses collectives. En rapprochant collectivités, entreprises, organismes de formation et acteurs de l'emploi, les territoires se donnent les moyens de construire des solutions durables, au bénéfice des employeurs comme des habitants. ■



Le 17 février 2026, le Gouvernement a annoncé une nouvelle baisse des aides à l'embauche d'apprentis, après une première réduction en 2025. Ces coupes fragilisent les entreprises qui investissent dans la formation des jeunes et risquent de freiner le développement de l'alternance.

L'AMIF LAB ACCUEILLE SA TROISIÈME PROMOTION

Transition écologique, qualité des services publics, mobilités, aménagement, inclusion, numérique, sécurité... Les collectivités sont aujourd'hui confrontées à des défis toujours plus nombreux et recherchent des solutions adaptées aux réalités du terrain. Face à ces enjeux, les start-ups développent des innovations capables d'accompagner les territoires dans leur transformation. Encore faut-il créer les conditions de la rencontre entre ces jeunes entreprises et les décideurs publics locaux.



Rolin Cranoly, Karelle Mbobda-Kuate et Paul Dias

C'est précisément l'ambition de l'AMIF Lab. Pensé comme un espace de dialogue entre start-ups, élus locaux et entreprises partenaires, ce dispositif permet aux jeunes entreprises de mieux comprendre les attentes des collectivités, de confronter leurs solutions aux besoins des territoires et de créer des liens durables avec les acteurs publics.

« Je suis fier d'être le parrain de cette promotion de l'AMIF Lab : une belle opportunité pour les start-ups de proposer leurs solutions et contribuer aux innovations de demain aux côtés des collectivités. »

Rolin Cranoly, maire de Gagny (93), vice-président de l'AMIF en charge de la Transition écologique et parrain de la promotion AMIF Lab 2026.

À la suite de l'appel à candidatures lancé en début d'année, 20 start-ups ont été présélectionnées pour intégrer la troisième promotion de l'AMIF Lab. Le jury, composé de maires, d'élus locaux et de représentants des entreprises partenaires de l'AMIF, s'est ensuite réuni en avril afin de désigner les 11 entreprises qui rejoindront le dispositif en 2026.

Présidé par Karelle Mbobda-Kuate, vice-présidente de l'AMIF Partenaires et représentante d'Orange, le jury réunissait notamment Rolin Cranoly, maire de Gagny, vice-président de l'AMIF en charge de la Transition écologique et parrain de cette nouvelle promotion, ainsi que Sarah Krief, représentante de Paris&Co, partenaire de l'AMIF.

Les start-ups lauréates ont été dévoilées lors d'un afterwork de l'AMIF Partenaires, marquant le lancement officiel de cette troisième promotion.



Composé d'élus et de partenaires de l'AMIF, le jury a sélectionné les onze entreprises qui intègrent la nouvelle promotion AMIF Lab 2026.

En amont du Salon de l'AMIF, les start-ups sélectionnées ont participé à une session de formation organisée par l'Institut des Décideurs Publics, avec les interventions de Lacroix-Savac et de SERFIM, tous trois AMIF Partenaires. Cette formation leur a permis de mieux appréhender le fonctionnement des collectivités territoriales et les attentes des élus afin d'aborder dans les meilleures conditions leur participation au Salon.

Les 2 et 3 juin, le Salon de l'AMIF a constitué le premier temps fort de cette nouvelle promotion. Les start-ups ont pu y présenter leurs solutions, rencontrer de nombreux maires et élus franciliens, échanger avec les partenaires de l'association et faire découvrir des innovations répondant à des problématiques très concrètes des collectivités. ■



Les start-ups lauréates ont suivi une formation animée par l'Institut des Décideurs Publics, avec le concours de Lacroix-Savac et de SERFIM, afin de mieux comprendre les attentes des collectivités territoriales.

Les start-ups de la promotion 2026



AquaTech Innovation : solution innovante d'assainissement des milieux fluviaux et littoraux, combinant collecte automatisée des eaux usées et traitement biologique flottant.



Colec : solution clé en main pour réduire les déchets grâce à la collecte de proximité, à la sensibilisation et à la réparation.



Gènepi Éditions : guides pratiques co-construits à partir des retours d'expérience des habitants afin d'accompagner les citoyens à chaque étape de leur vie.



Hormur : plateforme transformant les lieux du quotidien en espaces événementiels pour favoriser la diffusion culturelle.



HotRiver : solutions d'énergie renouvelable exploitant la chaleur des fleuves et des lacs.



Ouicycle – Les Roues Solidaires : solution de mobilité active inclusive facilitant les déplacements des personnes âgées ou en situation de handicap.



Purpl Solutions : mobilier urbain modulaire, éphémère et éco-conçu permettant d'aménager rapidement les espaces publics.



Sillant : solution d'intelligence artificielle dédiée aux achats publics.



Simul'Impact : plateforme d'aide à la décision mesurant les impacts économiques, sociaux et environnementaux des projets publics.



Tellux : solution de diagnostic des friches polluées pour accompagner les projets d'aménagement.



WISP Solutions : solution fondée sur l'intelligence artificielle et les données de véhicules connectés pour optimiser la gestion des feux de signalisation.

AMIF PARTENAIRES : NOUVEAUX ADHÉRENTS



Pour en savoir plus :



Mathieu Villand
Directeur Général

Promoteur-Constructeur de référence en Ile-de-France, Interconstruction dédie son expertise depuis plus de 60 ans au service du territoire et du bien-vivre de ses clients.

Engagés dans le développement urbain, nous nous appuyons sur une stratégie, portée par une équipe talentueuse et réactive.

Nos réalisations associent élégance, innovation et respect de l'environnement dans une recherche permanente de qualité. Forts de notre expertise, nous continuons de répondre aux nouveaux enjeux des territoires en nous impliquant dans des opérations complexes et des produits diversifiés.

À ce titre, nous avons reçu plusieurs récompenses

venant saluer la qualité de nos réalisations, notamment notre projet « Fauvelles » à Courbevoie (en co-promotion avec Emerige et Brownfields), lequel a remporté le Grand Prix Régional des Pyramides d'Argent de la FPI IDF en 2025.

Interconstruction est un partenaire de confiance, déterminé à conjuguer performance, responsabilité écologique et bien-être pour améliorer le quotidien des habitants.

Interconstruction, engagé dans la démarche de la charte « 1 immeuble, 1 œuvre », signe chacune de ses résidences d'une œuvre d'art mais aussi d'une bibliothèque partagée alimentée par une librairie indépendante. ■



Pour en savoir plus :



Yann Allard
Directeur Développement
des Marchés Publics

Présent dans plus de 40 pays, Compass Group est l'un des leaders mondiaux des services de restauration et de support destinés aux entreprises et aux collectivités.

Plaisir, nutrition, lien social : pour Compass Group France, la restauration est bien plus qu'un service. C'est une mission portée par l'expertise de ses marques complémentaires, telles qu'Eurest, Medirest, Exalt et Scolarest.

À travers Scolarest, nous accompagnons les collectivités territoriales dans leurs missions.

Notre ambition est de faire de la restauration scolaire un moment de plaisir, d'équilibre et de convi-

vialité pour les élèves, tout en répondant aux attentes des élus et des équipes éducatives.

Nous nous engageons à proposer une alimentation de qualité, respectueuse des recommandations nutritionnelles en vigueur.

Notre démarche s'inscrit dans une logique de développement durable, conforme aux exigences de la loi EGAlim, en privilégiant des produits responsables.

Nous mettons tout en œuvre pour offrir un service fiable, innovant et adapté aux enjeux des territoires. Notre objectif est de faire de la pause déjeuner un moment essentiel et fédérateur de la journée, au service de vos administrés. ■

ADHÉREZ À L'AMIF!

Forte de sa représentativité et de sa structure régionale,

l'AMIF est porte-parole des Maires d'Ile-de-France.

Son cercle d'experts et son tissu de partenaires lui confèrent un rôle d'interlocuteur privilégié des institutions.

Grâce à ses commissions, ateliers de début de mandat, groupes de travail et colloques, l'AMIF est le relais des élus pour placer leurs préoccupations au cœur du débat public.



**POUR RETROUVER
L'ACTUALITÉ DE L'AMIF,
RENDEZ-VOUS SUR :**

www.amif.asso.fr



ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :



https://x.com/AMIF_asso



https://www.instagram.com/amif_asso/



<https://www.facebook.com/associationmairesidf>



<https://www.youtube.com/@associationsdesmairesidf>



<https://fr.linkedin.com/company/association-des-maires-d%27ile-de-france>